

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

#### ■ Séance du 30 Mars 2017

11

#### ECO 011-30/03/17 CM

#### ■ Adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à Eurocités et paiement de la cotisation 2017

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Fondée en 1986, basée à Bruxelles, Eurocités est le réseau des grandes villes européennes (d'au moins 250 000 habitants) réunissant plus de 130 villes membres et 40 villes partenaires. Ses membres représentent 25 % de la population de l'UE.

Le réseau a pour objectif de :

- porter la voix de ses membres dans les débats sur les politiques européennes ;
- réfléchir aux défis auxquels seront confrontées les villes européennes ;
- être une plateforme d'échanges de connaissances et d'idées ;
- favoriser le développement de projets communs, notamment avec des financements européens

Ses orientations sont fixées par un comité exécutif composé de 12 villes membres (Nantes (Présidence), Gand, Leipzig, Birmingham, Barcelone, Bratislava, Milan, Rotterdam, Turin, Stockholm, Vienne, Varsovie) et mises en œuvre par un Secrétaire général (Mme Anna-Lisa Boni) et une équipe d'une quarantaine de personnes.

Cette approche multisectorielle permet d'avoir un regard croisé sur les différents enjeux du développement urbain et une vision globale de l'impact des politiques européennes sur les politiques locales. Dans un contexte européen de concurrence territoriale, Eurocités permet de développer des relations de confiance et de coopération entre villes et de renforcer des relations gagnant-gagnant en favorisant, par exemple, les complémentarités plutôt que la compétition.

Les échanges et le travail collaboratif entre membres d' Eurocités s'effectuent principalement dans le cadre de six forums thématiques (Culture, environnement, social, développement économique, société de la connaissance et mobilité) et d'environ 40 groupes de travail, parmi lesquels figure notamment le groupe « Aires métropolitaines » dans lequel pourrait opportunément s'inscrire la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'adhésion à Eurocités semble cohérente avec les grands objectifs de la politique européenne métropolitaine :

- augmenter la contribution des programmes européens au financement des opérations métropolitaines et à leur qualité ;
- accroître le rayonnement de la Métropole au niveau européen et son influence auprès des institutions européennes.

Eurocités met ainsi à disposition de ces adhérents des outils qui semblent très adaptés :

- un réseau de métropoles européennes ; ainsi Eurocités est le grand réseau des métropoles européennes ;
- des lieux et moments d'échanges d'expérience pour élus et techniciens avec les forums thématiques ;
- un accès privilégié à d'autres réseaux thématiques tels que le Pacte des Maires, Green Digital Charter, Civitas...
- un accès privilégié à l'information concernant les programmes européens et leurs appels à projets grâce à un réseau au sein des institutions européennes, des notes et des lettres d'information régulières mais aussi des événements du type *brokerage event* dédiés à des appels Horizon 2020, MIE, LiFE

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

##### **Où le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- L'importance des réseaux européens de collectivités pour le développement et le rayonnement de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La cohérence des activités et services proposés par le réseau Eurocités avec les objectifs de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en matière de mobilisation des programmes européens ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Eurocités et le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 15.000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Métropole.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Relations Internationales et Européennes

Richard MALLIE.